

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 12 septembre 2018, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Gisèle Godreau	Présidente
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente
M. Michael Averill	
Mme Louise Bertrand	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
Mme Lyne Deschamps	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Johanne Hogue	
Mme Michelle Le Quellec	
Mme Marie-Josée Leroux	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agit à titre de secrétaire de la séance
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice des ressources humaines
M. André Portugais	Directeur des ressources matérielles
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport

Absence :

M. Robert Bergeron, commissaire

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Gisèle Godreau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 01).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

537^e RÉSOLUTION :

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, propose de reporter le point de la direction générale « Actualisation des comités » et donc les points 10.2.1 à 10.2.4 pour les *Comités du conseil – Nomination des membres*, ainsi que les points 10.3.1 à 10.3.8, pour les *Comités et instances – Nomination des membres et des représentants*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

538^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire, Mme Louise Bertrand :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis, considérant la 537^e résolution précitée et en y ajoutant le point 3.1 « Motion de remerciements », le point : 5.1 – « *Modification de la 529^e résolution adoptée le 27 juin 2018 – Création d'un comité de sélection pour recrutement d'une direction générale adjointe* », le point 14.2 « *Frais exigés des parents en matière de transport* » et le point 18.1 « *Prendre acte – réponse à la 521^e résolution en date du 13 juin 2018* ».

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1 Motion de remerciements
- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
 - 5.1 Modification de la 529^e résolution adoptée le 27 juin 2018 – Création d'un comité de sélection pour recrutement d'une direction générale adjointe
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Direction générale
 - 10.1 Rapport du comité d'étude de demandes de révision – Huis clos – *Adoption* (doc. 10.1)
 - 10.4 Adoption – Plan d'action de la direction générale
 - 10.5 Rentrée scolaire – Faits saillants des services – *Information*
- 11.0 Service des ressources éducatives
 - 11.1 Taux de diplomation – qualification / résultats scolaires
- 12.0 Services des ressources financières
 - 12.1 Décret n° 753-2018 sur la rémunération des commissaires – *Adoption* (doc. 12.1)
 - 12.2 Règles budgétaires 2018-2019 – *Information* (doc. 12.2)
- 13.0 Service des ressources matérielles
 - 13.1 Autorisation de mise en œuvre – Processus d'octroi de contrat – Reprographie (doc. 13.1)
 - 13.2 Adjudication de contrats – Évaluation de la qualité des soumissions – Comités de sélection – Nomination du secrétaire de comités de sélection (doc. 13.2)
 - 13.3 Modification 385^e résolution – Plan québécois des infrastructures (doc. 13.3)
 - 13.4 Autorisation de signature d'une mainlevée – Fabrique de la Paroisse St-Eugène de Morin-Heights (doc. 13.4)
- 14.0 Service du secrétariat général et des communications
 - 14.1 Frais exigés aux parents – *Information*
 - 14.2 Frais exigés aux parents en matière de transport
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information* (doc. 15.0)
- 16.0 Correspondance – *Information* – Rapports (docs. 16.0)
- 17.0 Communication de la présidente
- 18.0 Affaires diverses
 - 18.1 Prendre acte – réponse à la 521^e résolution en date du 13 juin 2018
- 19.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1 Motion de remerciements

539^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le départ à la retraite imminent de monsieur André Portugais, directeur des ressources matérielles;

ATTENDU que le rayonnement de la Commission scolaire des Laurentides (ci-après « CSL ») est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et aux services offerts contribuant à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires tient particulièrement à souligner l'apport de M. Portugais aux services offerts par la CSL;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires tient à souligner le travail acharné et le professionnalisme de M. Portugais;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont;

D'ADRESSER une motion de remerciements à M. André Portugais, pour sa contribution à l'essor de la CSL au sein de laquelle il a œuvré pendant plus de 30 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juin 2018, de l'ajournement au 27 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 et de l'ajournement au 27 juin 2018](#)

540^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 et de l'ajournement au 27 juin 2018.

D'AJOUTER une note dans la marge à la 517^e résolution et à la 518^e résolution, adoptées en date du 13 juin 2018, se lisant comme suit : « *Lors de l'adoption du procès-verbal, le 12 septembre 2018, le commissaire, M. Robert-M. Dupont, souligne qu'au terme de 5 ans, le contrat peut être réévalué et/ou renégocié pour les 3 années suivantes. Le procès-verbal est adopté avec cette nuance* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018](#)

541^e RÉOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux**5.1 Modification de la 529^e résolution adoptée le 27 juin 2018 – Création d'un comité de sélection pour recrutement d'une direction générale adjointe****542^e RÉOLUTION :**

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires le 27 juin 2018 de la 529^e résolution – Création d'un comité de sélection pour recrutement d'une direction générale adjointe;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à sa modification;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Lyne Deschamps :

DE RETIRER le troisième alinéa, soit « *ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi que la politique de gestion des cadres de la CSL* »;

DE RETIRER le quatrième alinéa, soit « *ATTENDU la clause 2.4.3 de la Politique de gestion des cadres de la CSL à l'effet qu'un comité de sélection doit être formé pour combler un poste autrement que par mutation ou affectation et que lorsqu'il s'agit à la fois d'une direction générale adjointe et d'un poste de la catégorie d'emploi de cadre de services, ce comité est composé notamment de commissaires, d'un représentant désigné par l'Association concernée, du directeur général ainsi que de la directrice des ressources humaines* »;

DE RETIRER la deuxième conclusion, soit « *D'AUTORISER le directeur général à entériner la décision du comité et ainsi procéder à la nomination dudit candidat* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 Période de questions – public

Q. : M. Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard :

M. Charbonneau demande quand sera mis en place le comité découlant de la 451^e résolution, adoptée le 28 mars 2018. De plus, celui-ci demande quel est l'échéancier prévu pour l'analyse.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les comités seront formés lors de la prochaine séance et que la clientèle devra être adoptée en avril prochain, bien qu'une adoption plus rapide soit possible en janvier, sous réserve de l'analyse.

M. Charbonneau demande quelles sont les attentes face à la municipalité et le moment du suivi au courriel de la direction générale de la municipalité.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'à la suite de l'analyse de la clientèle, un suivi sera fait.

Q. : Mme Josée Lajeunesse, de la ville de Sainte-Adèle :

Mme Lajeunesse désire savoir si les préinscriptions pour l'école alternative ont une validité.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les préinscriptions servent à élaborer des scénarios et à déposer des échéanciers. En considération de l'organisation pédagogique requise, une décision devra être prise en janvier. De plus, il y aura un suivi auprès des parents intéressés.

Q. : Mme Laurence Guénette, de la ville de Sainte-Adèle et du comité fondateur pour une école alternative :

Mme Guénette fait un résumé des démarches depuis les préinscriptions du 18 juin dernier.

Mme Guénette demande ce qui peut être fait de plus pour faire avancer le projet et quelles sont les impressions de la CSL face au projet.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que le message est clair, qu'il a de bonnes impressions et que le conseil des commissaires de la CSL a une rencontre de travail sur le sujet dans la semaine du 17 septembre. De plus, le projet d'école alternative est dans le plan d'action de la direction générale. La collaboration avec les parents demeure importante pour le développement de ce projet.

Q. : Mme Mylène Joncas, de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

Mme Joncas demande quelles ont été les impressions à la suite d'une rencontre de la consultation le 16 juin 2018.

La présidente cède la parole à la commissaire, Mme Michelle Le Quellec, qui précise avoir apprécié la mobilisation des gens et l'événement.

Un document est remis par Mme Joncas au secrétaire général, M. Louis Piché, à l'attention des commissaires.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique qu'une rencontre avec les commissaires est prévue dans la semaine du 17 septembre 2018 sur le sujet, et que différentes alternatives sont envisagées.

Mme Joncas demande si le bâtiment a été visité récemment par la CSL.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que oui.

Q. : Mme Claudia Héneault de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

Mme Héneault demande pourquoi la réunion avec le conseil des commissaires est dans la semaine du 17 septembre 2018.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que la rencontre est selon le calendrier prévu, mais que d'autres rencontres et réponses suivront et qu'il y aura un travail à faire avec la communauté.

Q. : Mme Brisebois de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

Mme Brisebois demande pourquoi il faut attendre une réponse en avril pour le projet d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'en avril, il faudra adopter l'ensemble de la clientèle, mais pour certains projets, des réponses pourraient venir plus tôt en novembre ou décembre.

Q. : Mme Céleste Gimeno :

Mme Gimeno demande pourquoi le transport scolaire ne se rend pas dans le domaine où elle réside.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'un suivi lui sera fait.

Q. : Mme Nicole Tétreault, de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

Mme Tétreault se questionne sur les liens pouvant être faits entre les différentes aires de dessertes du secteur centre de la CSL, notamment sur les impacts des mouvements d'élèves entre Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Adolphe-d'Howard et Val-David.

Il y a une préoccupation à l'effet qu'une construction d'école à Val-David aurait pour conséquence une diminution du surplus de la clientèle scolaire à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, expose que le projet d'une école à Val-David a été déposé auprès du ministère. Cette école qui pourrait accueillir près de 400 élèves est envisagée dans un horizon de 2 à 4 ans, sous réserve de la réponse du ministère.

Le projet de Val-David est donc distinct de ce qui peut être envisagé à Saint-Adolphe-d'Howard.

Q. : Mme Magalie Leclerc, de la municipalité de Saint-Sauveur

Mme Leclerc expose un cas particulier d'élève. Elle demande de l'aide au conseil des commissaires.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que la discussion devrait être traitée en huis clos.

Q. : Mme Hélène Caron, de la municipalité de Morin-Heights

Mme Caron demande à quel moment des réponses seront disponibles pour l'école alternative, afin d'éviter de multiples inscriptions.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que des réponses devront suivre en décembre ou en janvier, afin qu'il soit possible de prendre une décision le plus rapidement possible.

Q. : Mme Marjorie Bourgault, de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Mme Bourgault souligne le caractère de proximité d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard pour les élèves de cette localité et se questionne quant aux raisons qui pourraient bloquer ce projet.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'une rencontre est à venir dans la semaine du 17 septembre et qu'il y aura par la suite une rencontre avec la communauté en octobre.

Q : Mme Sylvie Boucher de la ville de Val-d'Or

Mme Boucher indique qu'elle transmettra son curriculum vitae si la CSL a besoin d'une commissaire.

Prise de parole de Mme Christine Filiatrault, directrice de l'école Notre-Dame-de-La-Sagesse :

Mme Filiatrault tient à remercier la CSL pour l'opportunité qu'on lui a donnée d'assumer la direction de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse.

7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

8.0 Comité de parents

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, fait état de la première rencontre du comité de parents s'étant tenue le 10 septembre 2018.

Lors de cette rencontre, il y a eu la présentation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), une discussion sur une formation président-conseil d'établissement et une discussion quant à la fin des mandats des commissaires-parents. Une lettre signée par le président du comité de parents, M. Bernard Bouclin, et la présidente, Mme Gisèle Godreau, a également été transmise aux parents pour les inviter à assister aux assemblées générales des écoles.

Le 27 septembre, il y a une rencontre prévue pour les élèves HDAA. De plus, des dates suivront pour les autres rencontres du comité de parents et pour le gala des bénévoles.

Pour ce qui est des frais exigés aux parents, des clarifications sont attendues de la part de la CSL, qui devra s'assurer de respecter les normes.

Finalement, le comité de parents aimerait connaître les modalités et les démarches en lien avec les mesures 15203 et 15286, qui représentent environ 39 \$ par élève. Une reddition de compte est attendue du comité de répartition des ressources.

9.0 Comité ÉHDAA

La commissaire, Mme Louise Bertrand, explique qu'une rencontre du comité est prévue le 27 septembre 2018 et que des invitations ont été envoyées aux parents dont les enfants ont un plan d'intervention.

10.0 DIRECTION GÉNÉRALE

Huis clos

543^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Sylvie Laganière, de siéger à huis clos pour l'étude du point suivant de l'ordre du jour :

10.1 « Rapport du comité d'étude de demandes de révision ».

Il est 19 h 58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

544^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec, de revenir en assemblée régulière.

Il est 20 h 37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1 Rapport du comité d'étude de demandes de révision – Huis clos – *Adoption*

545^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Johanne Hogue;

QUE le conseil des commissaires adopte la recommandation du comité de révision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(LES POINTS 10.2 ET 10.3 ONT ÉTÉ RETIRÉS DE L'ORDRE DU JOUR)

10.4 Adoption – Plan d'action de la direction générale

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique son plan d'action à partir du document soumis aux commissaires.

546^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déjà eu l'occasion d'échanger avec les membres du conseil des commissaires sur la teneur de son plan d'action pour l'année 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Johanne Hogue;

D'APPROUVER le plan d'action du directeur général pour l'année 2018-2019, comme discuté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 Rentrée scolaire – Faits saillants des services – *Information*

Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport :

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, explique l'évolution de l'application du plan d'action numérique tout en précisant que celui-ci vise à fournir du matériel numérique pour les élèves.

Quant au transport scolaire, il est exposé que les nouvelles distances de marche ont créé des défis au début de la rentrée scolaire.

Service des ressources humaines :

La directrice des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, explique les défis de recrutement du personnel du début de l'année scolaire. Toutefois, celle-ci confirme que les choses sont rentrées dans l'ordre et que les postes ont été majoritairement comblés.

Service du secrétariat général et des communications :

Le secrétaire général, M. Louis Piché, explique les démarches entreprises afin de répondre aux exigences de la directive ministérielle, relativement aux frais exigés aux parents. À cet effet, il y aura sous peu une rencontre d'un comité de frais exigés aux parents qui analysera les listes scolaires des écoles, afin que soient effectuées les corrections nécessaires pour les rendre conformes à la directive ministérielle.

De plus, les ajustements seront faits si des éléments ne devant pas être facturés se retrouvaient sur lesdites listes. Des remboursements pourraient même être à prévoir. Un suivi personnalisé sera fait auprès des directions d'école concernant les frais pouvant être exigés aux parents.

Un des objectifs est de se faire un cartable standard d'éléments pouvant être facturés, dans le but de pouvoir faire un meilleur contrôle et d'être conforme à la directive ministérielle.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, dénote qu'il faut agir rapidement.

Il est à noter que le travail se fait selon les ressources disponibles, selon la situation de la CSL, et que l'objectif est de répondre le plus rapidement possible, afin de se conformer aux exigences ministérielles.

Service des ressources financières :

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, explique différentes mesures financières, dont, notamment, les sommes prévues pour les sorties éducatives.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande la communication de l'ensemble des mesures.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que toutes les mesures seront communiquées.

Service des ressources matérielles :

Le directeur des ressources matérielles, M. André Portugais, explique les faits saillants de son service, soit notamment les travaux de 2 300 000 \$ réalisés pendant la période estivale. Il est également expliqué que les deux demandes de construction d'écoles ont été transmises au ministère et que des locaux modulaires ont été installés à Saint-Sauveur.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si la construction de locaux modulaires est terminée.

M. Portugais indique que pour les locaux superposés, la fin des travaux est prévue pour le début octobre.

Service des ressources éducatives :

La directrice des ressources éducatives, Mme Julie Richer, indique qu'il y a maintenant deux nouvelles classes de maternelle 4 ans dans le secteur centre de la CSL. De plus, un accompagnement et de la formation sont prévus pour les enseignants en lien avec le plan d'action numérique. Finalement, du travail est fait par une sexologue dans le but de respecter les exigences ministérielles quant à l'éducation à la sexualité.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande si les formations offertes gratuitement seront envisagées pour la mise en œuvre du plan d'action numérique et si tous les enseignants pourront s'inscrire.

Mme Richer confirme que les formations gratuites seront utilisées et qu'il y aura concertation avec les tables primaires et secondaires afin de confirmer l'approche quant à la diffusion d'informations auprès des enseignants.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

11.1 Taux de diplomation – qualification / résultats scolaires

À partir d'une projection d'information, la directrice des ressources éducatives, Mme Julie Richer, transmet de l'information quant au taux de diplomation et de qualification. Il y a eu notamment une forte croissance du taux de diplomation et de qualification après 5 ans, qui est passé de 58,8 % à 65,8 % actuellement. La persévérance scolaire est également en progression.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande ce qui explique ces hausses.

Mme Richer explique que des réponses viendront plus tard.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande ce qu'il y aura en secondaire 4, en l'absence d'épreuves ministérielles.

Mme Richer confirme devoir vérifier et faire un suivi.

12.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1 Décret n° 753-2018 sur la rémunération des commissaires – *Adoption*

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, explique la résolution et le document afférent.

Le Décret 753-2018 du 4 juillet 2018 détermine le montant annuel maximal de la rémunération pouvant être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires. Le montant de la rémunération pour 2018-2019 est établi à un montant maximal de 126 561 \$.

En vertu des règles de rémunération pour les commissaires, la répartition de cette masse est basée sur l'application du système d'unités adopté par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides.

Il est recommandé d'adopter le modèle de répartition de la rémunération des commissaires pour 2018-2019 établi à partir du montant maximal autorisé par le Gouvernement et des normes de la Commission scolaire des Laurentides.

- Extrait du Décret 753-2018 du 4 juillet 2018 (Gazette officielle du 4 juillet 2018) concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2018-2019.
- Rémunération des commissaires 2018-2019.
- Projet – Recueil de gestion – Rémunération des commissaires

547^e RÉOLUTION :

ATTENDU que selon l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* le conseil des commissaires peut, dans le respect du montant maximal de la rémunération qui peut être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire tel que déterminé par le gouvernement, déterminer la rémunération de ses membres et peut prévoir le versement d'allocations aux membres pour les dépenses qu'ils doivent faire dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU le Décret 753-2018 du 4 juillet 2018 (Gazette officielle du 4 juillet 2018) concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2018-2019 établissant d'une part que le tiers de la rémunération payée par une commission scolaire à ses commissaires leur est versée à titre de dédommagement d'une partie de leurs dépenses et établissant d'autre part le montant maximal de la rémunération en fonction de l'effectif scolaire, de la distance entre les circonscriptions et le centre administratif de la commission scolaire ainsi que le nombre de commissaires;

ATTENDU la norme de rémunération des commissaires adoptée le 13 septembre 2017 en vertu de la 324^e résolution du conseil des commissaires répartissant la masse salariale disponible à cette fin sur la base d'un système d'unités accordées selon les fonctions exercées par un commissaire, d'une rémunération fixe de certains officiers et de l'attribution d'un facteur d'éloignement établi pour chaque commissaire individuellement en fonction de son lieu de résidence;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER le mode de répartition de la masse de rémunérations à être versée aux membres du conseil des commissaires décrit en annexe des présentes sous la cote **CC547-18** pour en faire partie intégrante;

DE FIXER la date d'entrée en vigueur dudit mode de répartition de la rémunération au 1^{er} juillet 2018 aux fins de la rémunération des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Règles budgétaires 2018-2019 – Information

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, explique le document afférent aux règles budgétaires.

Suite à la publication des paramètres initiaux à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet 2018, est présentée une analyse des variations financières d'un montant net estimé à 2 226 910 \$.

L'écart net entre le montant des paramètres de consultation et les paramètres initiaux est expliqué principalement par :

• L'allocation pour l'ajustement de l'organisation des services	453 656 \$
• Les allocations supplémentaires a priori (plan d'action numérique)	886 285 \$
• L'allocation pour investissement (immeubles)	332 456 \$
• L'allocation pour investissement (TIC)	590 135 \$
• Autres (allocations d'investissements)	(35 622 \$)
Total :	<u>2 226 910 \$</u>

13.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

13.1 Autorisation de mise en œuvre – Processus d'octroi de contrat – Reprographie

Le directeur des ressources matérielles, M. André Portugais, explique le projet de résolution.

548^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* L.R.Q. c. C-65.1. et le règlement sur les certains contrats d'approvisionnement des organismes publics R.R.Q. C. C-65.1, r.4;

ATTENDU le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs, ainsi que la politique régissant les contrats d'approvisionnement et d'acquisitions de biens, de services et de travaux de construction tels qu'en vigueur;

ATTENDU les coûts d'impression et d'usage de photocopieurs tels qu'établis en fonction du nombre d'impressions réalisées, du nombre de points de services et d'équipements qui y sont affectés;

ATTENDU la démarche entreprise en 2013-2014 en vue de rationaliser et d'optimiser les opérations et les processus d'impression, d'en améliorer la qualité et d'en adapter la variété aux besoins de la commission scolaire et de l'ensemble de ses établissements;

CONSIDÉRANT les économies réalisées pour la période de janvier 2014 à décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le seuil de dépenses envisagé rend le conseil des commissaires compétent pour adjuger un contrat de service de reprographie et, par conséquent, que c'est ce dernier qui doit autoriser la mise en œuvre du processus d'appel d'offres s'y rapportant;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de l'organisme public est requise pour tout contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec;

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus d'appel d'offres en vue de l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement en matière de reprographie ayant une valeur approximative de 1 250 000 \$ pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Adjudication de contrats – Évaluation de la qualité des soumissions – Comités de sélection – Nomination du secrétaire de comités de sélection

Le directeur des ressources matérielles, M. André Portugais, explique le projet de résolution.

549^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* R.L.R.Q. c. C-65.1 ainsi que les règlements s'y rattachant;

ATTENDU la politique régissant les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire des Laurentides en vigueur, telle qu'adoptée le 26 juin 2013 en vertu de la 1162^e résolution du conseil des commissaires;

ATTENDU le processus d'évaluation de la qualité des soumissions décrit aux règlements et à la politique susmentionnée et notamment la formation par l'instance compétente d'un comité de sélection lorsque le mode d'adjudication comporte une démonstration de la qualité;

ATTENDU qu'un secrétaire nommé par résolution du conseil des commissaires à titre de dirigeant de l'organisme doit faire partie de tout comité de sélection aux fins de coordonner les activités d'un tel comité et de voir à la conformité du processus, et ce, conformément aux articles 6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3 de la politique précitée;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Lyne Deschamps :

DE NOMMER monsieur Xavier Kasim, ingénieur au service des ressources matérielles, pour agir à titre de secrétaire de tout comité de sélection formé par l'instance compétente à adjudger un contrat et chargé de procéder à l'évaluation de la qualité des soumissions dans les processus d'acquisition qui seront mis en œuvre sauf si autrement précisé dans le cadre d'un appel d'offres spécifique et d'autoriser le directeur général pour nommer un substitut à cette fonction en cas d'absence ou d'incapacité du secrétaire nommé par la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Modification 385^e résolution – Plan québécois des infrastructures

Le secrétaire général, M. Louis Piché, explique le projet de résolution.

550^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le 13 décembre 2017 était adoptée la 385^e résolution ayant pour titre : Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

CONSIDÉRANT que la période visée aurait dû se lire 2019-2029;

CONSIDÉRANT que les prévisions de l'effectif scolaire sont pour les périodes 2018-2019 / 2022-2023 et non 2017-2021;

CONSIDÉRANT que Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson « C » ne doit pas faire partie du descriptif du deuxième considérant de la résolution;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux :

DE MODIFIER la 385^e résolution afin :

QUE le titre de la résolution ainsi que son premier considérant indique la période 2019-2029;

QUE le premier attendu soit modifié en remplaçant 2017-2021 par 2018-2019 / 2022-2023;

QUE le deuxième considérant soit modifié en retirant : « et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson « C » »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Autorisation de signature d'une mainlevée – Fabrique de la Paroisse St-Eugène de Morin-Heights

Le directeur des ressources matérielles, M. André Portugais, explique le projet de résolution.

551^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT le contrat de vente intervenu entre la Commission scolaire des Laurentides et la Fabrique de la paroisse St-Eugène de Morin-Heights, le 10 octobre 1975, publié au registre foncier de la circonscription foncière d'Argenteuil, le 13 novembre 1975, sous le numéro 160 863;

CONSIDÉRANT la 494^e résolution du conseil des commissaires, permettant de solliciter l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour que soit levée la condition imposée dans l'autorisation du 25 juin 1975, afin que la Commission scolaire des Laurentides puisse être libérée de toute obligation ou de tout droit pouvant exister ou non découlant de la transaction du 10 octobre 1975 publiée au registre foncier de la circonscription foncière d'Argenteuil, le 13 novembre 1975, sous le numéro 160 863;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre réponse du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport datée du 21 août 2018 accordant la mainlevée demandée;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien;

D'AUTORISER la présidente, Mme Gisèle Godreau, ou à titre de substitut, la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, à signer une mainlevée demandée par la Fabrique de la Paroisse Saint-Eugène de Morin-Heights ou ses ayants droit ou mandataires, notamment, la Paroisse Notre-Dame-des-Monts, en lien avec la transaction du 10 octobre 1975, publiée au registre foncier de la circonscription foncière d'Argenteuil, le 13 novembre 1975 sous le numéro 160 863.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Frais exigés aux parents – Information

Ce point a déjà été discuté dans les faits saillants.

14.2 Frais exigés aux parents en matière de transport

552^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la directive du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à la gratuité des services éducatifs, des manuels scolaires et du matériel didactique requis et aux contributions financières exigibles pour des services de garde en milieu scolaire et des services de transport pour des élèves qui fréquentent une école d'une commission scolaire;

ATTENDU la Politique sur le transport scolaire adoptée par la 516^e résolution le 13 juin 2018;

ATTENDU que certains frais de transport exigés des parents résultent de la 760^e résolution en date du 9 mars 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les politiques, règlements et directives de la Commission scolaire quant à ces frais;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire, Mme Lyne Deschamps;

DE SUSPENDRE la 760^e résolution en date du 9 mars 2011;

DE DEMANDER une analyse interne des pratiques de la Commission scolaire, en tenant compte des éléments précités et en faire un rapport régulier au conseil des commissaires, dans un objectif d'assurer leur conformité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait état du rapport qui a été transmis au conseil des commissaires.

16.0 Correspondance – Information – Rapport

Aucun sujet

17.0 Communication de la présidente

La présidente, Mme Gisèle Godreau, dénote que les documents adressés à la présidence sont transférés aux commissaires par le biais de la direction générale. Les documents demandés antérieurement sont d'ores et déjà transmis.

18.0 Affaires diverses

18.1 Prendre acte – réponse à la 521^e résolution en date du 13 juin 2018

Huis clos

553^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Lyne Deschamps, de siéger à huis clos pour l'étude du point suivant ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

18.1 « Prendre acte – réponse à la 521^e résolution en date du 13 juin 2018 ».

Il est 22 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

554^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, de revenir en assemblée régulière.

Il est 22 h 06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.0 Levée

555^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 22 h 06)

Me Louis Piché
Secrétaire général

Gisèle Godreau
Présidente

